



## Jeu Concours

### Gagnez un remboursement de frais de voyages de 150 euros (2 gagnants tirés au sort)

Dans le cadre de la préparation de son annuaire 2016, l'Association des Anciens de Sciences Po Rennes organise un jeu concours du mercredi 1er juin au jeudi 30 juin 2016 à minuit. Les Anciens élèves diplômés entre 1994 et 2016 peuvent y participer en remplissant leur profil sur le site de l'association selon les modalités expliquées ci-dessous. Les deux gagnants tirés au sort remporteront un remboursement de leurs frais de voyages d'une valeur de 150 euros chacun.

#### **Modalités du concours**

Le concours est organisé par l'association des Anciens de Sciences Po Rennes, SIRET 41455719900018 et dont le site internet est hébergé à l'adresse : <http://www.anciens-sciencesporennes.net/>

Il se déroule du mercredi 1er juin au jeudi 30 juin 2016 à minuit.

Sont éligibles au tirage au sort les Ancien(ne)s élèves diplômé(e)s entre 1994 et 2016 et ayant renseignés dans leur profil sur le site de l'association les champs suivants :

- Poste
- Employeur
- Domaine
- Secteur
- Fonction
- Ville de travail
- Pays de travail
- Mon organisation peut proposer des stages ou alternances
- Mon organisation peut verser la taxe d'apprentissage à Sciences Po Rennes

Tout profil dont une ou plusieurs des informations ci-dessus sont manquantes au 30 juin 2016 à minuit ne sera pas retenu pour le tirage au sort.

La marche à suivre pour se connecter à l'espace membre du site internet de l'association pour remplir son profil est disponible ici : <http://www.anciens-sciencespoennes.net/connexion-mode-demploi/>

Les données collectées seront utilisées, dans la limite de la confidentialité définie par chaque Ancien sur son profil, dans le cadre de la préparation de l'annuaire 2016 de l'association.

La publication de la liste finale des participants au tirage au sort sera réalisée le 1er juillet 2016 dans la journée sur le site internet de l'association.

Le tirage au sort aura lieu le samedi 2 juillet 2016 en présence d'un témoin externe à l'association. Il sera filmé puis diffusé avec le nom des gagnants sur le site de l'association dans la soirée du samedi 2 juillet 2016.

### **Modalités de remboursement des frais de voyages**

Les deux gagnants tirés au sort sont éligibles à un remboursement de leurs frais de voyages (train, avion, transport en commun, hébergement en France ou à l'étranger) d'une valeur de 150 euros chacun sur envoi d'un justificatif de paiement et d'un RIB à l'adresse : [paiement.anciens.iep.rennes@gmail.com](mailto:paiement.anciens.iep.rennes@gmail.com) avant le 31 décembre 2016 minuit.

### **Communication du concours**

L'association des Anciens de Sciences Po Rennes communique sur ce jeu concours en utilisant les canaux de communication suivants : newsletter de l'association et page Facebook. Ce jeu concours n'est ni associé à Facebook, ni géré ou sponsorisé par Facebook. L'association des Anciens de Sciences Po Rennes ainsi que chacun des participants s'engagent à décharger Facebook de toute responsabilité dans l'organisation du concours. Le participant fournit des informations à l'association des Anciens de Sciences Po Rennes, organisateur du concours et non à Facebook.